



Sortir de l'indivision en corse

Par **albertini**, le **17/02/2011** à **13:38**

Bonjour,

Nous sommes dans l'indivision avec mon frère, et mon père avant son décès a écrit sur papier libre un don de la maisonnette à Cuccia corse à ma cousine (faute dans sa date de naissance, je soupçonne qu'ils l'ont fait boire) et il est passé par un notaire disant que nous nous désintéressions de la succession; passage au domaine. Je précise que je ne désintéresse pas de l'héritage car j'ai assigné mes 3 cousins en justice pour une autre affaire sur une autre maison de mon père que j'ai perdue même en appel.

Bref, j'ai contacté la notaire qui a rédigé ce document de legs, pour lui faire part que je souhaitais vendre ma part de la maisonnette à la cousine. Elle m'a répondu, oui mais votre cousine a fait des gros travaux dans la maison. J'ai envoyé en recommandé, il y a plusieurs mois, à cette notaire, une proposition de vente à ma cousine aussi avec une demande d'indemnité d'occupation sur les 5 dernières années ; Tout ceci sans réponse.

mon père vivant en Ile de France et un notaire m'a dit que c'était le TGI d'Evry qui se chargerait de l'affaire si j'en faisais la demande. Le notaire aurait dû faire un procès verbal pour mon consentement d'achat de ma part? et avec ce document je peux faire appel à un avocat pour vente aux enchères?

Merci de m'aider car avec la Corse tous les avocats et notaires se sont désintéressés de l'affaire car 2 cousines sont inspectrices des impôts...

Par **albertini**, le **19/02/2011** à **18:21**

Hello, mon message a été vu 28 fois et personne pour me répondre ? Je souhaite avoir un

avocat non verveux et un notaire s.o.s.

Merci